AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1197
FR0014009ON9-FS0610

28 juillet 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EUREKING

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 juillet 2023, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 juillet 2023, indirectement, par l'intermédiaire de la société UBS AG qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUREKING et détenir, directement et indirectement, 1 487 144 actions EUREKING représentant autant de droits de vote, soit 7,44% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions EUREKING détenues par assimilation, au résultat desquelles l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société UBS AG a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir 1 487 144 actions EUREKING (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) au titre d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article 223-14 III du règlement général, le déclarant a précisé détenir 1 624 510 bons de souscription d'actions ordinaires rachetables (« BSAR ») portant sur 812 255 actions EUREKING ; 2 BSAR donnant droit à une action EUREKING au prix d'exercice de 11,50 € par action nouvelle[2].

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 20 000 000 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Cf. caractéristiques des BSAR dans le prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 22-134 en date du 6 mai 2022.